



Besoin d'aide pour interpréter la convention collective chimie

Par **Sebast971**, le **21/11/2009** à **12:47**

Bonjour,
Je viens ici pour avoir un peu d'aide concernant l'interprétation de la convention collective Chimie.
Ma chérie travaille dans un grand groupe Français de parfumerie et de cosmétique qui est affilié à cette convention.
Elle travaille maintenant depuis 7 ans dans ce groupe (4 ans en Russie et 3 en France).
En début d'année, on lui a donné le statut de cadre, avec un coefficient 350.
Ce qui correspond à la position de cadre et ingénieur débutant.
Jusque là, ok.
Mais, dans la convention collective, il y est dit qu'un salarié ne pourra rester maximum 4 ans en tant que cadre débutant, et au plus tard jusqu'à 29 ans exclu.
Le fait est que ma chérie à 31 ans depuis mai...
N'aurait-elle pas due passer automatiquement à la position de cadre confirmé ?
De plus, il est censé y avoir des primes d'ancienneté, qui me semble -til ne sont pas appliqué.
Si quelqu'un qui connaîtrait la convention collective du secteur chimie pouvait nous éclairer, ce serait très sympathique.
Merci beaucoup,
Cordialement,
Sébastien et Anna.